



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 avril 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 avril 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, M. PUGLIESI à Mme GUERRINI, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à M. ARESU, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SANNA à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTA, M. FERRARA à M. le maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. CHAREYRE à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190429-2019\_87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2019

Affichage : 03/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du lundi 29 avril 2019**

**Délibération N°2019/87**

**Autorisation d'un Partenariat entre l'ACA, l'ONF et la Ville**



## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Depuis plusieurs années, l'AC Ajaccio soutient diverses causes sociales, sportives, humanitaires et environnementales. Le club a lancé, depuis 2010, une série d'actions pour soutenir les grandes causes comme la lutte contre le cancer et la préservation de l'environnement.

Dans le cadre de son programme « AC Action » et dans le strict respect de sa philosophie, l'ACA a souhaité aller plus loin en menant une opération concrète sur son territoire en faveur de l'environnement et en l'inscrivant dans la durée. D'autant plus que la Corse est un territoire insulaire doté d'une biodiversité très riche profitable à son territoire et ses habitants.

L'ACA a donc sollicité l'Office National des Forêts de Corse (ONF) pour mener une grande opération de sensibilisation des plus jeunes à la protection du patrimoine forestier de l'île et de mettre à disposition de l'action les parcelles AK 271, AK 265 et AK 267.

L'ACA s'engage à financer l'action de reboisement en permettant l'achat de végétaux pour mener la réhabilitation d'un territoire. L'ensemble des végétaux seront acquis auprès de la pépinière territoriale, seule garante d'une flore insulaire de qualité.

Pour s'inscrire dans la durée, l'AC Ajaccio souhaite voir la parcelle, définie par les services de la Ville d'Ajaccio, reboisée par les ouvriers forestiers et des enfants de la cité impériale. Outre la plantation des végétaux pour l'année 2019, le club souhaite revenir chaque année sur site avec des enfants pour l'entretenir, en étroite collaboration avec les services de l'ONF.

La Ville d'Ajaccio met donc à disposition de l'action de l'ACA (porteur du projet) et de l'ONF, des parcelles communales (AK 271, AK 265 et AK 267) pour réaliser les travaux de plantation (voir cartographie jointe) et d'entretien.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'émettre un avis favorable à l'action.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette mise à disposition.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Mme Nathalie Ruggieri- Zanettacci, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2019 ;  
Considérant, l'intérêt général, environnemental et culturel que revêt ce projet ;

**EMET**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

Un avis favorable au projet.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de l'action.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**  
  
